REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'HERAULT



Secrétariat Présidence Direction

Vos références : Votre courrier du 1er octobre 2014

Nos références : CR/CD/CS No départ : 人以いろう

Objet: Proposition protocole d'accord <u>Téléphone</u>: 04 67 10 35 00 <u>Courriel</u>: secretariat@sdis34.org

Le Président du Conseil d'Administration

à

Messieurs les représentants de l'Intersyndicale du SDIS de l'Hérault

Je réponds à votre courrier cité en référence par lequel vous souhaitez revenir à un véritable dialogue social. Je suis heureux d'observer qu'après avoir refusé de signer plusieurs protocoles d'accord, vous me proposiez de revenir à de meilleures dispositions...

Je note que votre demande s'articule autour des trois axes principaux suivants : le temps de travail, la réforme de la filière et les sanctions disciplinaires.

Sur le temps de travail, je constate que vous souhaitez prendre le temps d'étudier les propositions du SDACR qui entre actuellement en période de réévaluation, <u>ce qui correspond précisément à ce que l'on vous proposait en décembre 2013...</u> Vous êtes d'ailleurs déjà associés à l'élaboration de ce document important.

Cependant, votre analyse de la situation sur les effectifs est erronée car :

- Le plan d'embauche quinquennal a bien été réalisé, le demier recrutement de 20 sapeurs-pompiers professionnels étant prévu en 2015.
- S'agissant des gardes supplémentaires, vous n'ignorez pas que leur compensation a été prévue par la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires. En effet, le régime actuel de 90 gardes annuelles est en dessous de la limite fixée par les textes et laisse donc la possibilité d'effectuer quatre gardes supplémentaires pour les agents qui le souhaitent, ce qui correspond précisément aux 94 gardes antérieures... Ainsi, recruter des agents en sumombre reviendrait en toute logique à ne plus autoriser d'heures supplémentaires, ce qui ne me paraît pas correspondre à ce que souhaitent les agents.

Vous évoquez ensuite le projet de protocole établi au mois de juin de cette année au sujet de la réforme de la filière. J'imagine que vous faites là allusion aux nominations possibles des adjudants. Or, Je dois malheureusement vous rappeler que vous n'avez pas souhaité signer ce protocole, il ne peut donc pas s'appliquer! Je vous rappelle également, comme cela a toujours été dit, que le protocole qui vous a été proposé était un accord global dont on ne peut extraire certains éléments.

Enfin, pour ce qui concerne les sanctions disciplinaires, comme je l'ai dit avec le Préfet, il ne peut y avoir de négociation à ce sujet. En effet, les lois et règlements sont faits pour être respectés et leur violation doit être réprimée. Je note d'ailleurs avec regret que des inscriptions sur certains casernements et véhicules perdurent, ce qui n'est pas acceptable et n'incite pas à la mansuétude que vous demandez, bien au contraire.

En conclusion, je vous confirme que ce mouvement social était bien inutile depuis le départ et ne peut trouver de justification, a fortion dans le contexte actuel de crise financière que traverse notre pays et nos institutions. Je suis attentif à vos demandes, pourvu qu'elles se situent dans le cadre d'un dialogue social apaisé et réaliste.

Michel GAUDY